académie Nantes

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation Académique
à l' Action Éducative
et à la Pédagogie

Délégation aux Relations
européennes
Internationales
et à la Coopération
DAREIC N°355

Dossier suivi par
Karine BLANLOEIL
☎ 02 40 37 37 37 46
🖷 02 72 56 65 14
karine.blanloeil@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 23 septembre 2013

Le Recteur de l'Académie de NANTES

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs des Etablissements privés sous contrat

S/c de Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs académiques
des Services de l'Education Nationale

**Objet :** **OFAJ 2014 - Demandes de subvention - PROGRAMME MOTIVATION – Classes CM1-CM2 et de 5ème et de 3ème non germanistes des établissements privés sous contrat**

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse reconduit pour **l'année civile 2014,** le programme visant à favoriser la motivation à l'apprentissage de la langue allemande chez les élèves de primaire ou de collège.

Ces crédits sont alloués chaque année par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse pour financer ce programme. C'est une occasion majeure pour faire connaître la langue et la culture allemandes et susciter ainsi un intérêt chez les élèves pour ce pays voisin et ami.

Ce dispositif concerne notamment :

## Les élèves non germanistes de collège

- classes de 5ème susceptibles de choisir Allemand en L.V.2
- des classes de 3ème susceptibles de choisir Allemand en option L.V.3 lors de leur entrée en seconde. **Dépôt de dossiers pour le 28 octobre 2013**

## Les élèves du primaire

- classes de CM1- CM2 des écoles primaires privées
  **Dépôt de dossiers pour le 6 février 2014**

Les projets présentés devront revêtir le caractère d'une rencontre avec un établissement scolaire ou une institution :

- soit dans la localité du partenaire ( imprimé à télécharger du site : )
  **http://www.ofaj.org/sites/default/files/demande_subvention_scolaire_0.rtf**

- soit en "tiers-lieu" (rencontre dans une localité autre que celle du partenaire avec hébergement commun) - la demande est établie pour les deux groupes par le pays qui accueille (maximum 50 personnes y compris l'équipe d'encadrement).
  (imprimé à télécharger du site : )
  **http://www.ofaj.org/sites/default/files/formulare_Demande-2012.rtf**

Les établissements ayant un projet scolaire Comenius en cours peuvent également saisir cette opportunité pour faciliter une rencontre des élèves français et allemands si les deux pays sont impliqués.

Un courrier notifiant la subvention accordée aux établissements vous sera envoyé au mois de mai. Cette subvention peut être réajustée compte tenu d'éléments nouveaux (annulation de certains voyages, effectifs en augmentation ...etc).

William MAROIS